AUXONNE. Le refus de la commission départementale suscite les commentaires

Leclerc: le dossier Le Bien Public 12/10/2009 sera porté plus haut Chantecler avril 2019

REFUS. Projet refusé faute de majorité absolue à la CDAC: on reste surpris par le nombre d'abstentions.

RECOURS. Le groupe Leclerc, premier intéressé, est bien décidé à en référer à la commission nationale.

Oui, non, ne se prononce pas... Le projet Leclerc n'a pas dit son dernier mot. après le verdict contradictoire de la commission départementale d'aménagement commercial.

efusé : ainsi en aura décidé la Commission départementale d'aménagement, réunie mercredi à Dijon. À la majorité absolue des dix personnes présentes. À la majorité relative, le oui l'aurait emporté : quatre voix favorables, deux voix défavorables et... quatre abstentions, un non-choix qui a porté de tout son poids.

Rodolphe Quinonero, directeur de l'expansion du Groupe Leclerc, avait pourtant mis toute sa force de conviction dans la présentation préliminaire du dossier.

La population a largement pris parti

« Je ne m'attendais pas à ce cas de figure », commente Raoul Langlois, pour le moins surpris: opposition plus que réduite, manque d'engagement à l'heure du choix. Émaillé de quelques volte-face, en tous



Raoul Langlois, maire, partisan déclaré : « Je m'attendais à une opposition plus forte et c'est l'abstention qui a primé ». Photos LBP

sens. L'échange, circonstancié, aura remué la réflexion.

Résultat : un mal pour un bien? Le groupe Leclerc compte s'en remettre à la commission nationale: plus question à ce niveau de « bisbilles » locales. La démarche, dans un délai d'un mois, est un préalable à tout recours contentieux. Car le dossier est loin d'être

La population a largement pris parti. Une centaine de manifestants contre, dimanche 27 septembre - à l'appel de l'UCIA auxonnaise et de Clairobscur, association doloise -;

1 252 consommateurs pour, pétition « spontanée » déposée mardi soir en mairie et qui court toujours.

« 250 emplois, ça ne se refuse pas »

« Les opposants à la municipalité actuelle ont fait leur 3° tour. Le dossier, je l'ai trouvé sur le bureau du maire, à ma prise de fonction en mars 2008. Cette zone commerciale, avec sa galerie marchande, c'est pour moi une locomotive pour le développement du commerce local », souligne Raoul Langlois.

S'il fallait rassurer : « On a volontairement limité la surface alimentaire, pour lui préférer une offre nouvelle qui réponde à une attente ». Un objectif qui répond au schéma de développement local, établi par les services de la préfecture et préconisant de « développer l'offre commerciale sur le Val de Saône, en lien avec le développement du tourisme ».

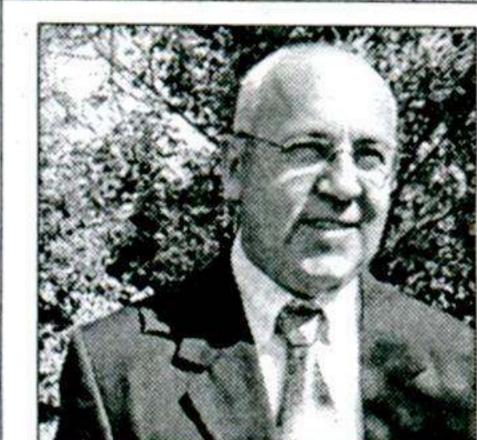
« On n'est pas des industriels, on ne demande rien à personne, se défend Rodolphe Quinonero. On ne bénéficie pas de détaxe pendant 5 ans, on ne nous fait pas cadeau des terrains. Ce projet nous engage. 250 emplois en perspective sur la zone, ce n'est pas rien ». « Faire un hypermarché sur sa commune, c'est partir au feu », avait-il lancé au maire audacieux de soutenir le projet. Il ne croyait pas si bien dire.

A suivre, dans les mois à venir.

ÉLISABETH HUARD ET CÉCILE ROBERT

Ni l'Union commerciale (UCIAA), ni la direction d'Intermarché, fervents opposants au projet, n'ont voulu s'exprimer.

POINT DE VUE



NUANCÉ

Jean-Paul Vadot, président de la communauté de communes, participait à la commission. « J'ai cherché à exprimer les nuances qu'on peut rencontrer dans un territoire. Et j'ai défendu un point de vue, en accord avec les élus que je côtoie. Les questions, pertinentes, ont appelé des réponses très intéressantes. Le résultat du vote est révélateur de la difficulté à se déterminer : on n'y va pas à titre personnel, c'est plus compliqué que ça. Le consommateur a tout lieu d'être séduit par un hypermarché attractif. L'élu voit sa responsabilité engagée dans un dossier dont l'impact est difficilement mesurable ».

QU'EN PENSEZ-VOUS ?



SANDRA BARBOSA Coiffure Samba »

« La concurrence existe déjà »

«La concurrence, tout le monde en parle depuis qu'il y a le projet Leclerc, mais dans le centre-ville, elle est présente tous les jours. On peut compter onze salons de coiffure à Auxonne, si ce n'est pas de la concurrence! Un centre commercial peut être intéressant s'il est là pour créer des emplois.»



IGOR ZEVACO Préparateur de commandes

« Ce refus est regrettable »

«Ce refus est regrettable. Connaissant Leclerc et sa façon de fonctionner, il aurait été intéressant que le projet soit approuvé. Ceux qui ont des revenus moyens vont faire leurs courses ailleurs, le Leclerc attirerait la clientèle grâce à la concurrence des prix et créerait des emplois.»



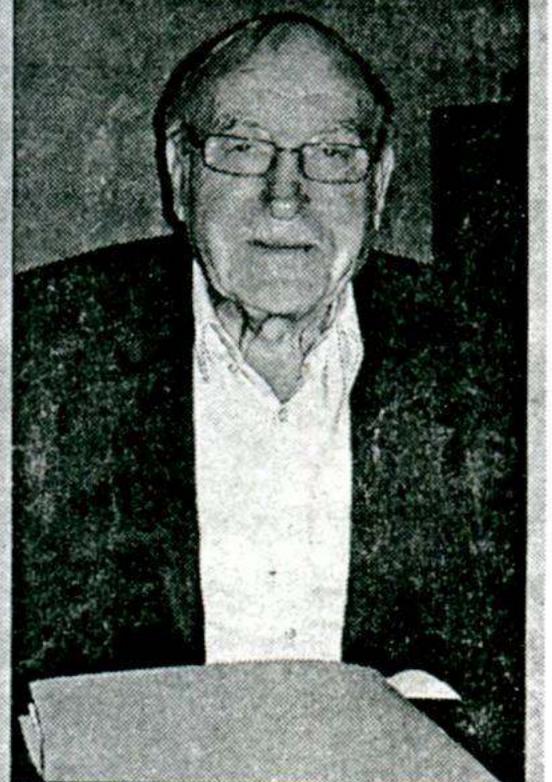
DANIEL HUGUENOT Bar

« Il faut aller de l'avant »

«Surpris, non; tout n'est que politique. Dans toutes opérations de ce genre, il y a du positif et du négatif. Il ne faut pas rester seul dans son coin, il est préférable d'aller de l'avant et que chacun trouve sa place, les petits commerces comme les grandes surfaces.»

« Une décision cohérente »

Antoine Sanz, conseiller général, affiche sa satisfaction: « La surprise, par rapport à ce refus n'est pas de mise. En effet, les critères les plus importants ont été pris en considération, économique, urbanistique et écologique, notamment. Il y a également une certaine satisfaction au niveau de la cohérence de la décision de la CDAC, si l'on considère le fait que l'intérêt général des Auxon-



nais a été sauvegardé. Il est important de savoir que ce type de distribution est condamné partout en Europe et même aux États-Unis.